

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 086-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.205

Déposée le: 27.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 819/2017 du 16 août 2017
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: Non classifié



Difficultés des plus de 50/55 ans sur le marché du travail

Il faut analyser et examiner la situation actuelle et les difficultés des plus de 50/55 ans sur le marché du travail ainsi que la problématique du chômage de longue durée dans le canton de Berne et proposer des solutions possibles.

Le nombre de personnes arrivées (récemment) en fin de droit n'ayant pas de travail après près de deux ans de recherches intensives et d'indemnités de chômage est éloquent. Près de 30 pour cent des chômeurs en fin de droit ont plus de 50 ans. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge augmente constamment : à Berne, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale dans la catégorie d'âge de 56 à 64 ans est celui qui a connu la plus forte augmentation.

Réinsérer les chômeurs en fin de droit dans le marché du travail primaire est souvent une entreprise difficile, même si beaucoup d'entre eux sont très bien formés, ont de l'expérience et sont hautement qualifiés. Dans le contexte de l'évolution démographique notamment, il est particulièrement intéressant de savoir quelles mesures concrètes pourraient à nouveau permettre d'obtenir une meilleure participation des travailleuses et travailleurs âgés.

Peut-il être dans l'intérêt du canton et du Conseil-exécutif que des travailleurs et travailleuses potentiels, désireux de travailler, qualifiés, en bonne santé, deviennent tributaires de l'aide so-

ciale ou pire, qu'ils y restent ? Le Conseil-exécutif ne voit-il pas lui aussi qu'il est urgent de faire quelque chose ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient qu'un problème couve depuis longtemps déjà en matière de recherche d'emploi des plus de 55 ans (et en partie aussi des plus de 50 ans) dans le canton de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif compte-t-il prendre des mesures concrètes et adaptées contre le chômage de longue durée et l'arrivée en fin de droit, particulièrement des plus de 55 ans ?
3. Quelles mesures concrètes le Conseil-exécutif jugerait-il appropriées pour remédier à cette problématique et pour décrire la situation ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il déjà échangé à ce sujet avec des offices ou des organisations ? Si oui, avec lesquels et dans quelle mesure ?
5. Le canton de Berne connaît-il son nombre de chômeurs de longue durée (au chômage entre un et deux ans) et leur classe d'âge ? En dehors des plus de 50 ans, y a-t-il encore d'autres classes d'âge particulièrement touchées par le chômage de longue durée ? Combien de chômeurs de longue durée bénéficient aussi de l'aide sociale, en plus des indemnités de chômage ? Combien de chômeurs en fin de droit dénombre-t-on environ dans le canton de Berne ? Quelle est la part de chômeurs en fin de droit âgés de plus de 50 ans ?
6. Les 56 à 64 ans affichent la plus forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Comment le Conseil-exécutif pourrait-il mettre un frein à la hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge dans le canton de Berne ?
7. A l'aide de quelles mesures le Conseil-exécutif entend-il mieux exploiter le potentiel des travailleurs seniors, plutôt que de les transférer à l'aide sociale ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le canton de Berne s'occupe de cette question depuis plusieurs années déjà. Cette interpellation est l'occasion de fournir un aperçu du sujet et de résumer les chiffres essentiels. Elle évoque d'une part l'assurance-chômage et d'autre part l'aide sociale. Les deux domaines poursuivent des objectifs différents et s'appuient sur des bases juridiques distinctes. C'est pourquoi les données collectées diffèrent également et ne peuvent être reliées entre elles que de manière limitée. Du fait de l'évolution démographique, la proportion de personnes de plus de 50 ans dans la population active a augmenté au cours des dernières années. Le nombre de personnes d'un certain âge touchées par le chômage ou bénéficiaires de l'aide sociale a donc également progressé. Cette tendance va se poursuivre, dans le canton de Berne comme dans toute la Suisse.

Par rapport à d'autres pays, la Suisse affiche un taux d'emploi élevé et un faible taux de chômage. Le taux de chômage du canton de Berne est même inférieur à la moyenne suisse. Mais même dans ce contexte favorable, des personnes d'un certain âge ont des difficultés à retrouver

un emploi approprié et leur permettant d'obtenir un revenu suffisant. L'âge n'est pas le seul facteur responsable de cette situation. Les qualifications professionnelles et le niveau de formation par exemple jouent également un rôle important dans l'insertion sur le marché du travail. Le risque pour les personnes d'un certain âge de se retrouver au chômage est certes inférieur à la moyenne, mais le cas échéant, elles mettent en général plus de temps à retrouver un emploi. C'est pourquoi leur part parmi les chômeurs de longue durée s'est fortement accrue ; leur part parmi les personnes en fin de droit correspond en revanche approximativement à leur proportion dans la population active. En 2009, la Direction de l'économie publique avait déjà organisé des manifestations destinées aux employeurs afin de promouvoir l'insertion des travailleurs âgés sur le marché du travail. Au niveau fédéral, l'activité professionnelle des seniors est également un thème important. Elle constitue l'un des quatre champs d'action de l'initiative lancée en 2011 visant à combattre la pénurie de personnel qualifié.¹

La loi sur l'assurance-chômage² constitue la base pour le versement de prestations aux personnes qui ont perdu leur emploi et sont assurées à l'assurance-chômage (AC). L'objectif de l'AC est de réinsérer ces personnes sur le marché du travail et de les soutenir financièrement pendant la période de chômage. L'AC prévoit les prestations suivantes :

- versement d'indemnités journalières par les caisses de chômage ;
- entretiens individuels de conseil par les offices régionaux de placement (ORP) ;
- si nécessaire, mesures de marché du travail telles que formations continues, allocations d'initiation au travail et programmes d'emploi temporaires.

Le nombre d'indemnités journalières octroyées tient compte du fait que les chômeurs âgés ont en majorité plus de mal à se réinsérer sur le marché du travail. Les chômeurs de plus de 55 ans ont droit à 520 indemnités journalières maximum. De plus, pour les assurés qui se sont retrouvés au chômage au cours des quatre années qui précèdent l'âge donnant droit à une rente AVS, le Conseil fédéral a augmenté le nombre des indemnités journalières de 120 au maximum.³ Le service public de l'emploi du canton de Berne, par le biais de 14 offices régionaux de placement (ORP) répartis dans tout le canton, se concentre sur les besoins individuels des demandeurs d'emploi, et ce indépendamment de leur âge.

Des données détaillées sur le chômage sont disponibles, permettant des classifications par sexe, par âge, par secteur économique et par durée de la période de chômage. Le canton publie chaque mois un communiqué de presse sur « L'emploi dans le canton de Berne ». Le rapport « Situation sur le marché du travail »⁴ publié chaque année par le beco Economie bernoise donne quant à lui un aperçu de l'évolution du marché du travail. La Direction de l'économie publique et le beco Economie bernoise publient la statistique du chômage pour le canton de Berne dans le communiqué de presse mensuel « L'emploi dans le canton de Berne », ainsi que les données correspondantes par catégories d'âge (15-19 ans, 20-24 ans, 25-49 ans, 50 ans et plus). En 2016, 3572 personnes sont arrivées en fin de droit dans le canton de Berne⁵, dont

¹ Site du SECO sur le thème « Travailleurs âgés » : <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/aeltere-arbeitnehmende.html>

² Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage ; LACI ; RS 837.0)

³ Cf. art. 41b de l'ordonnance du 31 août 1983 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (ordonnance sur l'assurance-chômage, OACI ; RS 837.02)

⁴ http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/arbeitsmarkt/arbeitsmarktschutz/downloads/publikationen.assetref/dam/documents/VOL/BECO/fr/Arbeit/beco-arbeit-bericht-arbeitsmarktlage_FR.pdf

⁵ Les personnes en fin de droit sont celles qui ont épuisé leur droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage.

31,3 pour cent avaient plus de 50 ans⁶. Les personnes ayant épuisé leur droit au chômage ne sont plus comptabilisées dans le système de l'assurance-chômage. Il n'est donc pas possible de déterminer le nombre de personnes en fin de droit dans le canton de Berne, ni les catégories d'âge auxquelles elles appartiennent.

La loi cantonale sur l'aide sociale⁷ constitue la base pour le versement des prestations de l'aide sociale. Contrairement aux prestations de l'AC, elles sont octroyées en fonction des besoins. Les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins par elles-mêmes, que ce soit de manière temporaire ou durable, ont droit aux prestations de l'aide sociale. A l'inverse, les personnes qui peuvent subvenir elles-mêmes à leurs besoins ne bénéficient pas de l'aide sociale. C'est pourquoi toutes les personnes en fin de droit n'ont pas droit à l'aide sociale. Certaines retrouvent un emploi, même après l'échéance du versement de leurs indemnités journalières par l'AC, d'autres disposent de ressources privées qu'elles peuvent utiliser.

Le canton de Berne dispose d'une part de données sur les bénéficiaires de l'aide sociale, telles que l'âge, le sexe, la nationalité, etc. (statistique de l'aide sociale de l'OFS), et d'autre part de données détaillées sur la situation financière sont disponibles. Les informations les plus importantes sont publiées chaque année par la SAP dans le « Rapport sur l'aide sociale matérielle »⁸. En 2015, parmi les bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne, 28,7 pour cent exerçaient une activité lucrative, 34,2 pour cent étaient des personnes sans activité lucrative en quête d'emploi et 37,1 pour cent étaient des personnes sans activité lucrative ne cherchant pas d'emploi. Les données sur la durée du chômage ne sont pas disponibles⁹.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux différentes questions posées dans l'interpellation :

1. Le Conseil-exécutif est conscient du problème depuis longtemps.
2. Le Conseil-exécutif va poursuivre les mesures en cours de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.
3. Cf. réponse à la question 2.
4. Les deux directions responsables collaborent étroitement et échangent dans le cadre de leur travail avec de nombreux offices et organisations.
5. Concernant les chiffres demandés, les déclarations suivantes peuvent être effectuées :
 - Dans le canton de Berne, en 2016, 2517 personnes en moyenne, soit 16,5 pour cent des chômeurs, étaient des chômeurs de longue durée (c'est-à-dire pendant plus d'un an). Dans la catégorie des 15-19 ans, quatre personnes étaient des chômeurs de longue durée, dans la catégorie des 20-24 ans, 35 personnes, dans la catégorie des 25-49 ans, 1320 personnes et dans la catégorie des plus de 50 ans, 1158 personnes.
 - Seule la catégorie des plus de 50 ans était particulièrement touchée par le chômage de longue durée. 27 pour cent des chômeurs de plus de 50 ans étaient des chômeurs de longue durée. Pour toutes les autres catégories d'âge, ce taux était toujours inférieur à 15 pour cent.
 - Il n'existe pas de données indiquant le nombre de chômeurs de longue durée bénéficiant de l'aide sociale.

⁶ Source : SECO Statistique du marché du travail

⁷ Loi sur l'aide sociale (LASoc, RSB 860.1)

⁸ <http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/soziales/soziales/publikationen/sozialhilfe.html>

⁹ Source : OFS, Statistique de l'aide sociale

- Le nombre de chômeurs ayant épuisé leur droit dans le canton de Berne n'est pas connu.
 - En 2016, dans le canton de Berne, 3572 personnes sont arrivées en fin de droit, dont 31,3 pour cent étaient âgées de plus de 50 ans.
6. Comme cela a déjà été mentionné, le canton de Berne s'engage dans l'exécution de la LACI pour que les travailleurs âgés puissent également retrouver un emploi sur le marché primaire du travail. En vue de la future révision partielle de la loi sur l'aide sociale, de nouvelles offres seront également développées en faveur des bénéficiaires âgés de l'aide sociale.
7. Cf. réponses aux questions 2 et 6.

Destinataire

- Grand Conseil